

> Brèves

Une nouvelle passe à la confluence du Gardon



Seuil de Comps © Association MRM. 2009

Suite à l'obtention de l'autorisation administrative, les travaux de construction de la nouvelle passe à poissons du seuil de la confluence Rhône/Gardon sont engagés par la Compagnie Nationale du Rhône.

Après des études de conception et de positionnement en 2009 et 2010, les derniers ajustements techniques avec l'ONEMA ont permis de définir les caractéristiques de la passe en cours de construction en rive droite du Gardon.

Avec une longueur totale de 100 mètres, 11 bassins en enrochements et une pente moyenne de 3%, le dispositif doit permettre de retrouver une bonne circulation de l'ensemble des espèces piscicoles et surtout de lever le premier obstacle à la migration des aloses sur le Gardon.

Un tapis de micro-plots installé au niveau de l'échancrure facilitera quant à lui la montée des petites anguillettes.

Les travaux de construction, engagés depuis la mi-mai, devraient s'achever vers le 15 août.



Plan de la future passe de Comps

Le "petit migrateur" est publié par :



ZI du Port Fluvial
Chemin des Ségonnaux
13200 ARLES
tél.: 04 90 93 39 32
fax: 04 90 93 33 19

<http://www.migrateursrhonemediterranee.org/>

Directeur de la publication : Jean-Claude MONNET

Responsable de la publication : Isabelle LEBEL

Conception et réalisation : Géraldine VERDOT

Dessins : MRM/ B.Fabre. 2007

Création : MONTILLET PARTENAIRES

Impression : Icône - Imprimé sur papier recyclé

ISSN 2104-1830. Dépôt légal : Juillet 2011



le petit migrateur

P 4

> Journées poissons migrateurs 2011

Les 24 et 25 novembre 2011 à l'espace confluence

Suite au succès remporté par les journées "poissons migrateurs" de novembre 2009 à Marseille et sur une demande de nombreux partenaires l'Association MRM a naturellement reconduit ces journées en 2011.



Journées "Poissons migrateurs" 2009

Les journées "Poissons migrateurs en Rhône-Méditerranée" 2011 seront co-organisées par l'Association MRM et la Région Rhône-Alpes les 24 et 25 novembre 2011. En particulier, la Région Rhône-Alpes ouvrira à cette occasion les portes de ses locaux à l'espace confluence.

Les personnes ressources de chacun de ces domaines en France viendront partager leurs expériences et échanger sur le suivi des poissons migrateurs. Le temps dédié aux forums d'échange a été rallongé.



Journées "Poissons migrateurs" 2009

Les échanges et les débats sont prévus sur un jour et demi (journée complète du jeudi et matinée du vendredi) sous la forme de sessions de conférences réalisées par l'Association MRM et ses partenaires techniques, scientifiques et institutionnels.

Ces conférences aborderont différents thèmes touchant les poissons migrateurs (connaissances fondamentales, milieux de vie, contexte général sur la préservation des poissons migrateurs et la problématique de libre circulation, actions entreprises, outils de suivi des poissons migrateurs).

Cet événement sera l'occasion de rassembler tous les acteurs du bassin Rhône-Méditerranée et d'échanger sur le thème des grands migrateurs de nos rivières.

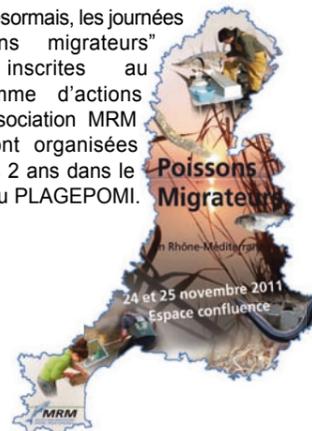


De gauche à droite : Laetitia LE GURUN, Nathalie BARRÉ, Bernard PICON, Sylvain RICHARD, Gilbert COCHET
Journées "Poissons migrateurs" 2009

Comme en 2009, l'inscription aux journées "poissons migrateurs" 2011 est gratuite mais reste obligatoire.

Le pré-programme sera disponible prochainement sur le site Internet MRM et sur les sites de nombreux partenaires.

Désormais, les journées "poissons migrateurs" sont inscrites au programme d'actions de l'Association MRM et seront organisées tous les 2 ans dans le cadre du PLAGEPOMI.



le petit migrateur

n° 10

Juillet 2011

Bulletin d'information pour le retour des Poissons Migrateurs dans le bassin Rhône-Méditerranée et Corse

> Editorial

La libre circulation, un élément capital pour le maintien des espèces

Les poissons migrateurs amphihalins ont besoin de se déplacer sur de longues distances pour accomplir les différentes phases de leur cycle biologique. Par ailleurs, les exigences biologiques et écologiques de la majorité des espèces dites "sédentaires" les obligent à effectuer des déplacements longitudinaux ou transversaux plus ou moins longs. La nécessité de circuler entre les différents habitats est donc capitale pour l'équilibre des populations voire le maintien de l'ensemble des peuplements piscicoles.

Depuis plusieurs années, le contexte institutionnel et réglementaire sur la continuité écologique en général et sur les grands migrateurs en particulier a beaucoup évolué. Tout d'abord, l'adoption en 2006 de la loi sur l'eau



et les milieux aquatiques (LEMA) a permis d'intégrer en droit français les objectifs généraux de non dégradation des milieux et d'atteinte du « bon état » des cours d'eau, fixés par la Directive cadre sur l'eau. Au niveau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, le SDAGE, approuvé en 2009, planifie cette politique de l'eau.

Ensuite, l'application du règlement européen relatif à l'Anguille a permis d'engager la France dans un plan de gestion destiné à restaurer et reconstituer le stock d'anguilles européennes, dont l'un des axes est la restauration de la continuité.

Enfin, les lois « Grenelle » ont fait émerger à échéance 2012 une politique de restauration des continuités écologiques pour les milieux aquatiques, concrétisée dans le plan national d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs a pour triple enjeu la restauration des fonctionnalités des hydrosystèmes (continuité écologique, qualité physique des habitats), le maintien de la biodiversité (conservation du patrimoine écologique) en conciliation avec les usages et activités socio-économiques.

L'Association MRM a un rôle majeur dans ces actions de restauration. En effet, le PLAGEPOMI 2010-2014 (approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 16/12/2010) a réaffirmé son rôle dans la coordination technique de la mise en œuvre des actions du plan de gestion.

Les travaux réalisés depuis 1993 sont importants et portent désormais leurs fruits. Dans ce nouveau contexte, de nombreux projets émergent. Mais du travail reste encore à faire pour permettre à tous les migrateurs et autres espèces de retrouver de plus larges zones de colonisation et à nos cours d'eau de retrouver leur patrimoine écologique.

Les pêcheurs doivent continuer de se mobiliser nombreux aux côtés de MRM.

Jean-Claude MONNET
Président



> Durance : de nombreux habitats potentiellement favorables



Aval barrage de Mallemort © Association MRM. 2011

Sur la Durance, le PLAGEPOMI 2004-2009 avait pour objectif « l'Alose jusqu'à l'aval du barrage EDF de Mallemort ». A l'issue de ce plan, aucune action spécifique pour l'Alose n'a encore été engagée sur la Durance.

Pourtant, les différents suivis menés par MRM témoignent déjà d'une présence régulière des aloses jusqu'au seuil de Callet, à seulement 5 km de la confluence avec le Rhône. En parallèle, le contrat de rivière du Val de Durance prévoit le rétablissement de la franchissabilité piscicole des ouvrages présents en aval de Mallemort (seuils 67, 68 et Bonpas).

En 2011, l'Association MRM réalise l'état des lieux de la circulation piscicole et des potentialités écologiques vis-à-vis des trois espèces de poissons migrateurs présentes sur la Durance aval (Alose feinte du Rhône, Lamproie marine et Anguille européenne), de l'embouchure avec le Rhône jusqu'en aval du barrage EDF de Mallemort. Cette étude, qui alimente une étude plus globale menée par EDF et le SMAVD, aborde les conditions de circulation (amont/aval) par une expertise des ouvrages transversaux et actualise l'état des lieux réalisé en 2001 sur les potentialités d'accueil du milieu pour l'Alose feinte du Rhône.

Une première phase de prospection sur la Durance (secteur Mallemort – Bonpas) semble révéler la présence de nombreux habitats potentiellement favorables à la reproduction de cette espèce.

> Safaris : les aloses se sont faites discrètes

Vallabrègues : Samedi 7 mai 2011

57 pêcheurs dont 2 dames, 7 jeunes et 1 jeune fille se sont retrouvés en aval de l'usine-écluse de Beaucaire.

Félicitations aux deux gagnants : Sébastien BORT âgé de 11 ans (ST PIERRE DE MEZOARGUES) remporte le 1^{er} prix (trophée ONEMA) et le prix de la plus grosse prise (trophée MRM) avec 1 alose de 1kg080 et Renaud BOUDIN (TARASCON) remporte le 2^{ème} prix (trophée CNR) avec 1 alose de 750 g.

Sauveterre : Samedi 21 mai 2011

81 pêcheurs dont 4 dames, 10 jeunes et 1 jeune fille ont participé au safari aloses de Sauveterre. 7 pêcheurs ont été récompensés et 8 aloses ont été capturées.

Félicitations aux sept gagnants. Le Podium : René CAPDEGELLE (LES ANGLES) remporte le 1^{er} prix (trophée MRM) avec 2 aloses de 1840 g
Philippe COMBE (MEYNES) : 2^{ème} prix (trophée CNR) et prix de la plus grosse prise (trophée FD13) avec 1 alose de 1400 g.

Jean-Loup HABRARD (CAISSARGUES) : 3^{ème} prix (trophée Ville de Roquemaure) avec 1 alose de 1200 g



Safari alose de Vallabrègues © Association MRM. 2011

Comme chaque année, l'ensemble des jeunes et des dames a également été récompensé.

Moussoulens : Dimanche 15 mai 2011

Sur l'Aude, 48 pêcheurs (dont 9 jeunes) ont participé au safari aloses et 4 aloses ont été capturées.

1^{er} : Christian BAUDIS. 1 alose de 960 g
2^{ème} : Eric CAMBON. 1 alose 880 g
3^{ème} : Christian ARNAUD. 1 alose 780 g
4^{ème} : Jean-Bernard CONQUETALAVIGNE. 1 alose 720 g
Le plus jeune : Théo CLEMET, 9 ans.

Les concours de Marsillargues et Donzère ont malheureusement dû être annulés.

> Anguille : une espèce en reconquête du Rhône



Anguille marquée après le passage des turbines © CNR. 2010

L'anguille est probablement l'espèce migratrice pour laquelle les efforts de réhabilitation sont aujourd'hui parmi les plus importants. La qualité de l'eau (PCB), certaines parasitoses (*Anguillicola*), la surpêche, la présence d'ouvrages, sont autant de facteurs qui peuvent expliquer la baisse générale des effectifs d'anguilles en Europe, en France et sur le Rhône en particulier et sur lesquels il est nécessaire d'agir.

Dans un cadre institutionnel partagé par tous les acteurs (Plan Rhône), la CNR agit dans le cadre de ses Missions d'Intérêt Général, sur plusieurs leviers d'action, pour la migration montante comme pour la dévalaison :

- En complément du passage par les écluses, 6 passes spécifiques à anguilles à brosses ont été installées sur les usines hydroélectriques de Beaucaire, Avignon et Caderousse. A Beaucaire, jusqu'à plus de 300.000 anguillettes ont pu être capturées annuellement
- Les écluses de ces mêmes aménagements font l'objet d'un éclusage de nuit depuis cette année
- Pour les nouveaux équipements (PCH) destinés à turbiner les nouveaux débits réservés, des dispositifs spécifiques sont mis en place, tant à la montaison (passes) qu'à la dévalaison (grilles fines et goulottes de dévalaison)
- Les incidences des usines principales sur la dévalaison sont complexes à appréhender ;

Marc ZYLBERBLAT, Compagnie Nationale du Rhône

cela nécessite une approche complète et globale qui prenne en considération tous les paramètres et facteurs de risques. Pour l'heure, l'étude « grandeur nature » du passage d'anguilles à travers une turbine de grande taille réalisée en septembre 2010 a montré le très faible impact individuel de ce type de turbine avec plus de **90% des anguilles qui dévalent sans encombre, ce qui est très encourageant au vu des missions de production d'énergie renouvelable dont la CNR est le garant.**



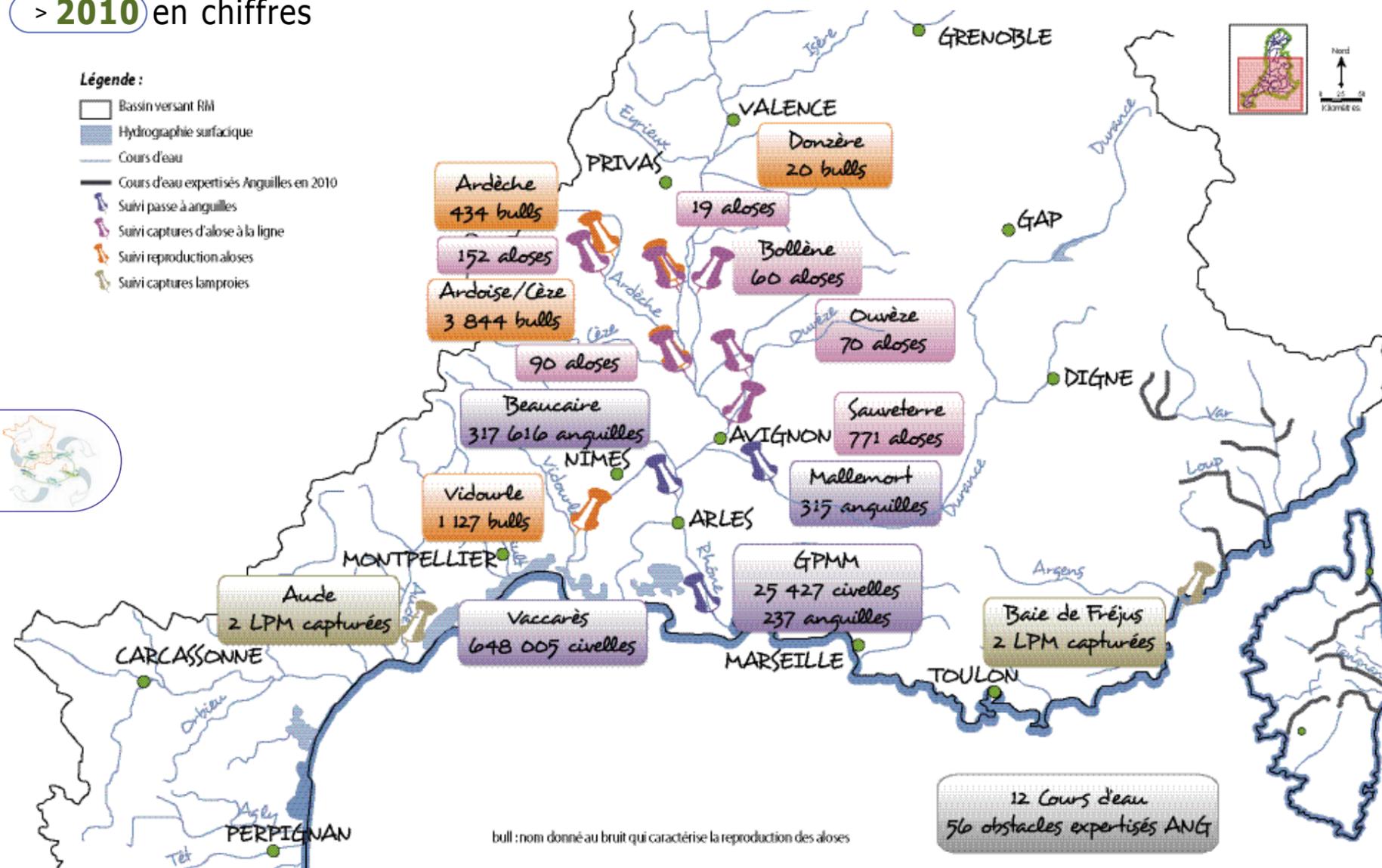
Rampe à anguille de la passe de Beaucaire sur le Rhône © Association MRM. 2009



Anguillettes relevées dans la passe de Beaucaire © CNR.2010

> 2010 en chiffres

- Légende :**
- Bassin versant RM
 - Hydrographie superficielle
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau expertisés Anguilles en 2010
 - 👤 Suivi passe à anguilles
 - 👤 Suivi captures d'aloise à la ligne
 - 👤 Suivi reproduction aloses
 - 👤 Suivi captures lamproies



> Point de vue la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux côtés de MRM

Robert GENTILI, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'eau et les milieux aquatiques en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur constituent un patrimoine riche mais fragile, pour lequel une gestion globale et équilibrée est nécessaire afin de concilier les usages et la protection des milieux aquatiques et de leur biodiversité. Ainsi, le Conseil régional développe depuis plusieurs années une politique d'intervention volontariste dans le domaine de l'eau, se traduisant par des partenariats avec les acteurs locaux dans tous les domaines de la gestion de l'eau.

Dans le domaine de la protection et de la restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité, la Région a développé un partenariat spécifique avec les acteurs de la pêche associative, qui mettent en place sur tous les cours d'eau de la région des plans de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles. C'est ainsi qu'une première convention-cadre a été signée en 2004 avec les six fédérations départementales de pêche et l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée dans l'objectif de protéger et valoriser les rivières à travers des plans de gestion pluriannuels. Cette convention a été plusieurs fois renouvelée et enrichie afin de l'adapter aux évolutions de la gestion de l'eau. Les actions portées par MRM sur le Rhône, les fleuves côtiers et les lagunes, s'inscrivent dans cette convention, et depuis 2004, plus d'un million et demi d'euros ont été consacrés par la Région au programme d'études, de coordination et d'information-sensibilisation de l'Association.

Par ailleurs, l'Association MRM est un acteur important du volet « qualité des eaux, ressource et biodiversité » du contrat de projets interrégional Plan Rhône, pour lequel la Région s'est engagée à hauteur de 5 millions d'euros pour la période 2007/2013. Le sous-volet « rétablir la circulation des poissons migrateurs sur le Rhône et ses affluents » fait l'objet d'un engagement financier de la Région de 500 000 € sur la durée du programme.

Pour porter à connaissance toutes ces actions en faveur des poissons migrateurs, la Région a souhaité organiser avec MRM les premières journées « poissons migrateurs en Rhône-Méditerranée » qui se sont déroulées à l'Hôtel de Région en novembre 2009 et ont réuni plus de 150 spécialistes, élus, gestionnaires d'ouvrages, usagers des cours d'eau pour faire le point sur les connaissances acquises lors des 15 dernières années et les actions entreprises et restant à faire, à l'heure où se définit sur le bassin du Rhône, une nouvelle stratégie sur les poissons migrateurs, qui a été intégrée au volet environnemental du plan Rhône.